



PREFET DE L'HERAULT

DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION

**DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

SAINT BRES

Liste des risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée :

I) Risque inondation :

Plan de Prévention des Risques Naturels prescrit le 31 Août 2006

II) Risque sismique

Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

I) Risque inondation :

Nature de la crue et Caractéristiques de la crue :

La commune est située en rive gauche du Bérange (face à Baillargues) qui représente la seule rivière de la commune avec son affluent le ruisseau des Candinières. Comme nous l'avons vu sur Baillargues, le Bérange est modélisé sur tout son parcours le long de la commune, il traverse le centre urbain. Le ruisseau des Candinières est également modélisé même s'il ne chemine que le long de terrains cultivés.

Le Bérange déborde dès la crue décennale. Son champs d'inondation en rive gauche est important, surtout en aval de la voie SNCF, où il fait environ 250m de large en crue centennale et en amont de la RN113, où il atteint plus de 250m de large dans l'agglomération de Saint-Brès où la vulnérabilité est très forte. Les hauteurs d'eau atteignent environ 1m en crue centennale dans le champs d'inondation rive gauche en aval de la voie SNCF mais elles sont inférieures à 0.5m dans les secteurs urbanisés en amont de la RN113 (plus de 2m dans les parcelles non urbanisées). L'aval du secteur urbanisé est caractérisé par un lit en toit qui induit qu'une fois la cote critique dépassée, les eaux peuvent inonder le centre du village comme nous l'a montré la crue de 1963. Les remblais du canal BRL, du chemin de la Pascale et du Vieux Pont de Saint-Brès créent une surélévation notable du niveau d'eau amont. Le remblai de canal BRL, créant un remous important, la pente de ligne d'eau en amont est faible. En aval de la RN 113 seules quelques habitations isolées sont situées en zone inondable ; au lit-dit la Pascale, et les Clauzades (des dernières étant en limite de zone inondable).

Entre la RN113 et le Bérange le ruisseau des Candières (qui s'apparente à un fossé) déborde de façon relativement importante mais avec de faibles hauteurs d'eau. Les débordements sont aggravés par la végétation importante des berges.

Les évènements historiques marquants sont :

27 Sept. 1907 : La crue de septembre 1907 est l'une des crues des plus importantes survenue dans le département de l'Hérault. En effet, le même épisode pluvieux a touché plusieurs bassins versants dans l'Hérault dont celui de l' Etang de l'Or. Cette crue est a été à l'origine de la détermination de zone inondable intégrée au POS de certaines communes (Saint-Nazaire de Pézan par exemple) et d'aménagements fluviaux tels que des recalibrages, endiguements sur la Viredonne et les Dardaillons.

1956 : Cet événement pluvieux concernant le bassin versant de la Cadoule a surtout marqué les esprits à Castries où l'eau est passée au-dessus du pont des Bannières en amont de la commune et à générer des vitesses d'écoulement très importantes.

Novembre 1963 : Cette crue est celle qui a engendré le plus de dégâts et de traumatisme depuis la crue de 1907, elle concerne les bassins du Bérange et de la Viredonne. Le débit de cette crue a été estimé à 170m³/s au niveau du canal Bas-Rhône. Elle représente la crue la plus importante connue à Mudaison, Baillargues, Saint-Drézéry, Susssargues et a provoqué l'inondation de vastes plaines agricoles (essentiellement sur les communes de Mudaison et Lansargues). A Saint-Brès et Lansargues les eaux ont dépassé les centres de village. Lansargues fut le village le plus touché, l'eau ayant traversée la place de la mairie, des vitesses très importantes ont également pu être remarquées au niveau de l'actuel passage à gué sur la RD189. Cette crue a donné lieu a des aménagements importants dans les communes concernées au niveau du lit mineur (recalibrage...) mais également de nombreux remaniements d'ouvrages hydrauliques (augmentation de la section des ponts, mise en place de passage à gué,...)

Intensité et qualification de la crue :

La crue est composée de 2 paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en types d'aléas dont la représentation figure sur la cartographie ci-jointe :

- aléa grave : hauteur de submersion supérieure à 0,50m.
: ou hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, avec vitesse supérieure à 0,50 m/s.
- aléa important: hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, sans vitesse significative.

Une vitesse significative est une vitesse > à 0,50 m/s à partir de laquelle un adulte se déplace avec difficulté dans 0,50m d'eau.

II) Risque sismique

Au regard du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 votre commune est située en **zone de sismicité 2. Les structures et les travaux sur l'existant ou changement de destination de bâtiment sont soumis à l'obligation de mettre en œuvre des dispositifs constructifs spécifiques.**

Pour plus d'informations sur ces dispositions vous pouvez consulter « La nouvelle RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE applicable aux bâtiments » sur le lien suivant :

http://www.planseisme.fr/IMG/pdf/plaquette_meddtl_dgaln_reglementation_parasismique.pdf

Nature et caractéristiques du risque :

Un séisme, ou tremblement de terre, résulte du mouvement brutal des terrains en profondeur, le plus souvent le long d'une cassure ou faille qui provoque des vibrations du sol.

La **magnitude** (mesurée sur l'échelle de Richter) caractérise la puissance d'un séisme et correspond à l'énergie libérée par le séisme. En fonction de son niveau, les vibrations peuvent durer quelques secondes à plus d'une minutes. Ces vibrations peuvent engendrer la chute d'objets ou affecter les bâtiments jusqu'à leur ruine.

L'intensité (échelle I à XII) permet de mesurer les effets d'un séisme sur les hommes, les constructions ou l'environnement. De manière générale elle diminue à mesure que l'on s'éloigne de l'origine du séisme (épicentre).

Dans l'Hérault depuis 1836, 22 séismes ont été **ressentis** (intensité maximale VI), mais depuis 1980, ce sont plus de 120 séismes, de magnitude faible (2 à 3 en moyenne), qui ont été **enregistrés** dans le département ou en proximité immédiate.

Historiquement l'intensité maximale ressentie dans le département est de niveau VI. Ce fut en particulier le cas :

- à Agde en 1909 et sur la commune de Capestang lors du séisme de Camplong d'Aude en 1950.
- dans au moins 30 communes lors du séisme de Lambesc (Provence) en 1909 (intensité VIII-IX épicentrale) .

Pour cette intensité, les effets correspondent à un fort ressenti humain et peuvent se traduire, pour le bâti, par des fissures dans les murs.